

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 16 février 2009, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les Conseillers Madame Guylène Duplessis, Messieurs Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire Monsieur Guy Pilon.

Sont aussi présents :

La directrice générale Madame Manon Bernard,
Le greffier Monsieur Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

09-02-080 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion du 16 février 2009 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point 7.1 « Convention et transaction reçu-quittance / M. Jean Fontaine / Autorisation de signature »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

« Minute de réflexion;

Présences;

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Assemblée publique de consultation du 22 janvier 2009 et séance ordinaire du 2 février 2009

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

- 4.3 Centre d'achats Hudson / Autorisation / Activités extérieures
- 4.5 Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot / Tournoi de golf du Maire
- 4.6 Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Subvention de fonctionnement
- 4.7 Nomination maire suppléant / Mois de mars, avril, mai et juin 2009
- 4.8 Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Résolution d'appui / Aide financière

5. GREFFE

- 5.1 Réclamation / Compagnie d'assurance ING du Canada / Inondation / 399, rue Pilon
- 5.3 Orthophotographie métropolitaine 2009-2010 / Communauté métropolitaine de Montréal / Autorisation de signature
- 5.4 Annulation appel d'offres n° 401-110-09-05 / Fourniture d'une mini-fourgonnette

6. TRÉSORERIE

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Convention et transaction reçu-quittance / M. Jean Fontaine / Autorisation de signature
- 7.3 Comité de santé et sécurité au travail / Réunion du 12 novembre 2008

- 7.4 Service des communications / Nomination de M^{me} France Lavoie / Directrice du Service des communications
- 7.5 Service des ressources humaines / Mutation de M^{me} Josée Doston
- 7.6 Service des ressources humaines / Embauche contractuelle / Conseillère en ressources humaines junior
- 7.7 Service des communications / Démission de M^{me} Chantal Bourdon

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Tournoi de hockey annuel – Édition 2009 / Association des Travaux Publics d'Amérique
- 13.2 Prolongation des contrats / Tonte de gazon / Espaces verts et parcs des secteurs A, B et C
- 13.5 Prolongation de contrat / Location d'une faucheuse à bras télescopique avec opérateur
- 13.6 Prolongation de contrat / Exécution de travaux d'arboriculture
- 13.8 Prolongation de contrat / Location d'une faucheuse conventionnelle avec opérateur

14. EAUX

- 14.1 Soumissions / Fourniture de pompes sanitaires au poste Brabant / N° 401-110-09-04
- 14.2 Soumissions / Modernisation de l'entrée électrique principale de l'usine de filtration / N° 401-110-09-01

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Critères d'évaluation et de pondération / Soumissions par voie d'invitation / Services professionnels de laboratoire géotechnique / Travaux de construction des services municipaux, voirie, pavage, bordures, trottoirs, éclairage, feux de circulation, passages à niveaux, voie cyclable sur une partie des rues Forbes, Boileau, Elmer-Lach et boulevard de la Gare, y incluant tous les travaux connexes / Règlement n° 1503
- 15.2 Critères d'évaluation et de pondération / Soumissions par voie d'invitation / Services professionnels / Travaux de voirie, de pavage, bordures, de prolongement d'une partie du réseau d'eau potable et d'égout sanitaire incluant les entrées de services d'une partie de l'avenue Rodolphe et les travaux de construction de voirie, de pavage, de prolongement d'une partie du réseau d'eau potable et d'égout sanitaire incluant les entrées de service et l'aménagement de fossés de la rue Tooke incluant l'acquisition de terrains nécessaires pour l'aménagement de l'impasse de virage sur la rue Tooke et tous les travaux connexes / Règlement n° 1549
- 15.3 Facturation supplémentaire / Honoraires professionnels / Préparation de plans et devis / Surveillance des travaux d'aménagement des parcs Jean-Jacques-Bertrand et Marier Ouest incluant la construction d'une voie cyclable sur la montée Cadieux / Règlement n° 1525

16. URBANISME

- 16.1 Dérogation mineure / 150 à 156, avenue Saint-Charles / Zone C2-531 / Lot 1 546 343 / CCU 09-01-04

17. RÉGLEMENTATION

- 17.1 Avis de motion / Règlement n° 1550 / Règlement d'emprunt autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction d'un sentier avec éclairage dans le parc Valois, l'aménagement du parc Aurèle-Joliat et de jeux d'eau dans le secteur Vieux-Dorion, incluant tous les travaux connexes et décrétant un emprunt de neuf cent trente-cinq mille dollars (935 000 \$) à ces fins

- 17.2 Avis de motion / Règlement n° 1551 / Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels ainsi que les travaux de construction d'un réseau d'utilité publique aérien pour desservir une partie de la rue des Hêtres incluant les travaux connexes et décrétant un emprunt de trente-cinq mille dollars (35 000 \$) à ces fins
- 17.3 Adoption projet / Règlement n° 1270-25 / Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de changer l'affectation « institutionnelle (INS) » dans le secteur de la courbe de la rue Boileau près du boulevard de la Gare pour une affectation « commerce urbain (C-U) »
- 17.4 Avis de motion / Règlement n° 1270-25 / Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de changer l'affectation « institutionnelle (INS) » dans le secteur de la courbe de la rue Boileau près du boulevard de la Gare pour une affectation « commerce urbain (C-U) »
- 17.5 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-114 / Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la ville de Vaudreuil-Dorion afin de réduire les limites de la zone C2-305 pour créer une nouvelle zone C2-358; créer les grilles des usages et normes de la zone C2-358; créer et d'ajouter aux dispositions particulières de la zone C2-358, l'article 3.2.96 concernant le nombre de cases de stationnement requis pour les habitations multifamiliales et la superficie minimale requise d'espaces verts
- 17.6 Avis de motion / Règlement n° 1275-114 / Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la ville de Vaudreuil-Dorion afin de réduire les limites de la zone C2-305 pour créer une nouvelle zone C2-358; créer les grilles des usages et normes de la zone C2-358; créer et d'ajouter aux dispositions particulières de la zone C2-358, l'article 3.2.96 concernant le nombre de cases de stationnement requis pour les habitations multifamiliales et la superficie minimale requise d'espaces verts
- 17.7 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-115 / Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la ville de Vaudreuil-Dorion afin de modifier la grille des usages et normes de la zone C4-833 afin d'ajouter les usages « construction et entrepreneur (401) et (402) » sans entreposage extérieur de matériaux comme usage spécifiquement permis
- 17.8 Avis de motion / Règlement n° 1275-115 / Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la ville de Vaudreuil-Dorion afin de modifier la grille des usages et normes de la zone C4-833 afin d'ajouter les usages « construction et entrepreneur (401) et (402) » sans entreposage extérieur de matériaux comme usage spécifiquement permis
- 17.9 Adoption / Règlement n° 1529 / Règlement décrétant une dépense de cent soixante et onze mille dollars (171 000 \$) et un emprunt de cent treize mille dollars (113 000 \$) pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage et éclairage d'une partie des rues Montgomery, des Hirondelles et des Pinsons, ainsi que tous les travaux connexes
- 17.10 Adoption / Règlement n° 1542 / Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels et la construction du bâtiment de service du parc Valois
- 17.11 Adoption / Règlement n° 1549 / Règlement décrétant une dépense de sept cent quarante-sept mille dollars (747 000 \$) et un emprunt de cinq cent quarante-sept mille dollars (547 000 \$) pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de voirie, de pavage, bordures, de prolongement d'une partie du réseau d'eau potable et d'égout sanitaire incluant les entrées de services d'une partie de l'avenue Rodolphe et les travaux de construction de voirie, de pavage, de prolongement d'une partie du réseau d'eau potable et d'égout sanitaire incluant les entrées de service et l'aménagement de fossés de la rue Tooke incluant l'acquisition de terrains nécessaires pour l'aménagement de l'impasse de virage sur la rue Tooke et tous les travaux connexes

18. **DIRECTION GÉNÉRALE**
19. **PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS**
20. **PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE**
21. **LEVÉE DE LA SÉANCE ».**

« ADOPTÉE »

09-02-081 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 22 janvier 2009 et de la séance ordinaire du 2 février 2009 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

09-02-082 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

09-02-083 CENTRE D'ACHATS HUDSON / AUTORISATION / ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Centre d'achats Hudson en date du 28 janvier 2009;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise le Centre d'achats Hudson à tenir certaines activités extérieures au 3000, 3100 et 3212, route Harwood, ainsi qu'au 2, chemin Daoust, telles qu'énumérées à la demande susmentionnée, pendant la période comprise entre le 1^{er} avril et le 30 novembre 2009, sauf l'activité « go-karts », laquelle est permise pour une période de quinze (15) jours seulement.

« ADOPTÉE »

09-02-084 VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT / TOURNOI DE GOLF DU MAIRE

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à l'édition 2009 du Tournoi de golf du Maire de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

CONSIDÉRANT que les profits amassés seront investis dans la modernisation des services et des équipements pour les jeunes de la municipalité;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) soit versé au Tournoi du Maire de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot à titre de commandite pour l'organisation de l'édition 2009 du tournoi annuel de golf du maire qui aura lieu le 15 juin 2009 au Club de golf de l'Île-Perrot;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-02-085 CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE DE LA CITÉ-DES-JEUNES / SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville à l'égard du projet de construction d'un centre multidisciplinaire sur le territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que des représentants de la ville de Vaudreuil-Dorion siègent sur le conseil d'administration de la Corporation du Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QU'une aide financière de trente-cinq mille dollars (35 000 \$) soit octroyée à la Corporation du Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes en soutien au fonctionnement pour l'année 2009;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-20-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-02-086 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT / MOIS DE MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 2009

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseiller M. Robert A. Laurence soit nommé maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2009.

« ADOPTÉE »

09-02-087 CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE DE LA CITÉ-DES-JEUNES / RÉOLUTION D'APPUI / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la Corporation du Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes pour l'implantation d'un centre sportif sur le territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite manifester concrètement son appui financier à long terme au projet;

CONSIDÉRANT l'article 29.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la ville de Vaudreuil-Dorion s'engage, conditionnellement à l'approbation de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à octroyer à la Corporation du Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes une subvention de cinq cent mille dollars (500 000 \$) par année, laquelle sera payable selon les termes et conditions à intervenir entre les parties.

« ADOPTÉE »

09-02-088 RÉCLAMATION / COMPAGNIE D'ASSURANCE ING DU CANADA / INONDATION / 399, RUE PILON

CONSIDÉRANT la réclamation de la Compagnie d'assurance ING du Canada pour un dégât d'eau survenu dans une propriété sise au 399, rue Pilon, le 24 septembre 2008;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Christian Gendron, chef de division – Eaux, datée du 3 février 2009;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la ville de Vaudreuil-Dorion accepte de verser à la Compagnie d'assurance ING du Canada la somme de neuf mille sept cent soixante-dix-huit dollars et quatre-vingt-trois cents (9 778,83 \$) en remboursement des dommages subis par son assuré lors d'un événement survenu le 24 septembre 2008;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-02-089 ORTHOPHOTOGRAPHIE MÉTROPOLITAINE 2009-2010 / COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'offre de la Communauté métropolitaine de Montréal pour la conclusion d'une entente visant l'orthophotographie de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de participer à ce projet et d'autoriser M^{me} Manon Bernard, directrice générale, à signer ladite entente;

CONSIDÉRANT que la contribution financière provisoire de la ville de Vaudreuil-Dorion est établie à vingt mille dollars (20 000 \$) exigible en deux (2) versements, soit 55 % en 2009 et 45 % en 2010;

CONSIDÉRANT qu'advenant l'éventualité où la contribution définitive serait plus élevée, elle ne pourra excéder de plus de quinze pour cent (15 %) la contribution provisoire;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire, M. Guy Pilon, et la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, la convention avec la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'orthophotographie métropolitaine 2009-2010;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-958;

QU' à ces fins, le Conseil municipal autorise les transferts de crédits suivants :

DE :	02-190-00-419	(Serv. prof. géomatique – cartographie)	9 400 \$
À :	02-190-00-958	(Quote-part CMM)	9 400 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-02-090 ANNULATION APPEL D'OFFRES N° 401-110-09-05 / FOURNITURE D'UNE MINI-FOURGONNETTE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par voie d'invitation n° 401-110-09-05 pour la fourniture d'une mini-fourgonnette;

CONSIDÉRANT que décision a été prise de modifier le devis avant la date d'ouverture des soumissions et qu'il y a lieu, en conséquence, d'annuler le présent appel d'offres;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions n'a pas eu lieu;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit annulé l'appel d'offres par voie d'invitation dans le dossier n° 401-110-09-05 et que la soumission reçue ne soit pas ouverte et soit retournée au soumissionnaire.

« ADOPTÉE »

**09-02-091 CONVENTION ET TRANSACTION REÇU-QUITTANCE / M. JEAN FONTAINE /
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE M^{me} Manon Bernard, directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, la convention et transaction reçu-quittance à intervenir avec M. Jean Fontaine, salarié, et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de la ville de Vaudreuil-Dorion (CSN) ayant pour but de régler la fin d'emploi dudit salarié;

QUE M^{me} Bernard soit également autorisée à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution ainsi qu'à la convention susdite.

« ADOPTÉE »

09-02-092 COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL / RÉUNION DU 12 NOVEMBRE 2008

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail tenue le 12 novembre 2008 et de verser le document susdit aux archives de la municipalité.

« ADOPTÉE »

**09-02-093 SERVICE DES COMMUNICATIONS / NOMINATION DE M^{ME} FRANCE LAVOIE /
DIRECTRICE DU SERVICE DES COMMUNICATIONS**

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le maire M. Guy Pilon s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT la création du poste de directeur du Service des communications;

CONSIDÉRANT la recommandation de M^{me} Manon Bernard, directrice générale;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal nomme M^{me} France Lavoie au poste régulier de directrice du Service des communications à compter du 23 février 2009 et ce, au salaire prévu à la classe 5B (échelon 5) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres et selon les termes et conditions énoncés à ladite entente;

QUE ledit poste relève de la directrice générale;

QUE le poste de chef de division – Communications soit aboli;

QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Lavoie;

QU'à ces fins, le Conseil municipal autorise les transferts de crédits suivants :

DE :	02-190-00-150	(Salaire régulier – Cols blancs)	5 200 \$
À :	02-190-00-140	(Salaire régulier – Cadres)	5 200 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-02-094 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES / MUTATION DE M^{ME} JOSÉE DOSTON

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste d'agent de bureau 2 au sein du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que ledit poste d'agent de bureau 2 a fait l'objet d'un affichage interne entre le 8 et le 22 janvier 2009;

CONSIDÉRANT la candidature de M^{me} Josée Doston reçue dans le cadre du processus de sélection;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection composé de M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, et de M. Robert Bazinet, conseiller en ressources humaines;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise la mutation de M^{me} Josée Doston au poste d'agent de bureau 2 régulier à temps plein au Service des ressources humaines à compter du 16 février 2009 et ce, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 7, échelon 5), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE des félicitations soient transmises à M^{me} Doston;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-02-095 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES / EMBAUCHE CONTRACTUELLE / CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES JUNIOR

CONSIDÉRANT les recommandations de M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'embaucher, à titre contractuel, un conseiller en ressources humaines junior afin d'assurer le suivi de dossiers ponctuels devant être finalisés avant la fin de l'année 2009;

CONSIDÉRANT l'analyse des candidatures effectuée dans le cadre du processus de sélection;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection composé de M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, et de M. Robert Bazinet, conseiller en ressources humaines, recommande la candidature de M^{me} Éloyse Delli Colli Trudel;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche, à titre contractuel, de M^{me} Éloyse Delli Colli Trudel au poste de conseillère en ressources humaines junior au sein du Service des ressources humaines pour la période comprise entre le 23 février 2009 et le 18 décembre 2009 et que le maire, M. Guy Pilon, la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, et la directrice des ressources humaines, M^{me} Isabelle Bureau, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, le contrat individuel de travail à intervenir avec M^{me} Éloyse Delli Colli Trudel et tout autre document permettant de donner plein effet à la présente résolution;

QUE des félicitations soient transmises à M^{me} Éloyse Delli Colli Trudel;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-02-096 SERVICE DES COMMUNICATIONS / DÉMISSION DE M^{ME} CHANTAL BOURDON

CONSIDÉRANT la résolution 08-06-617 permettant l'embauche temporaire de M^{me} Chantal Bourdon à titre d'agent de bureau 2 au sein du Service des communications;

CONSIDÉRANT la lettre de démission de M^{me} Chantal Bourdon en date du 19 janvier 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la démission de M^{me} Chantal Bourdon, agent de bureau 2 temporaire au sein du Service des communications, à compter du 5 février 2009;

QU'il est entendu que M^{me} Bourdon n'a plus de lien d'emploi avec la ville de Vaudreuil-Dorion;

QUE le Conseil municipal remercie M^{me} Bourdon pour son dévouement et l'excellent travail accompli au sein du Service des communications;

ET QUE le Conseil municipal lui offre ses meilleurs vœux pour ses projets futurs.

« ADOPTÉE »

09-02-097 TOURNOI DE HOCKEY ANNUEL – ÉDITION 2009 / ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D'AMÉRIQUE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'inscription et la participation de l'équipe de hockey de la ville de Vaudreuil-Dorion au tournoi de hockey annuel de l'Association des Travaux Publics d'Amérique qui se tiendra du 16 au 19 avril 2009 à Saint-Eustache;

QUE le Conseil municipal accepte de défrayer les frais d'inscription au montant de trois cent soixante-quinze dollars (375 \$), taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-160-00-447;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-02-098 PROLONGATION DES CONTRATS / TONTE DE GAZON / ESPACES VERTS ET PARCS DES SECTEURS A, B ET C

CONSIDÉRANT les contrats pour la tonte du gazon des parcs et espaces verts des secteurs A, B et C accordés à Embellissement Nicky et Fils, respectivement par les résolutions n^{os} 05-04-376 (appel d'offres 341-506-06), 05-04-377 (appel d'offres 341-506-07) et 05-04-378 (appel d'offres 341-506-08), pour l'année 2005;

CONSIDÉRANT que chacun desdits contrats prévoyait la possibilité de prolongement de quatre (4) années, une année à la fois;

CONSIDÉRANT que chacun de ces contrats a déjà été prolongé pour les années 2006, 2007 et 2008;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division – Travaux publics qui favorise le prolongement desdits contrats;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte de prolonger les contrats susdits avec Embellissement Nicky et Fils, 9771, rue Waverly, Montréal (Québec), H3L 2V7, pour la tonte du gazon des parcs et espaces verts des secteurs A, B et C pour une année additionnelle, soit l'année 2009, et ce, selon les conditions de chacun des devis;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-50-522;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-02-099 PROLONGATION DE CONTRAT / LOCATION D'UNE FAUCHEUSE À BRAS TÉLESCOPIQUE AVEC OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT le contrat pour la location d'une faucheuse à bras télescopique avec opérateur accordé à Luc Castonguay inc. par la résolution 08-04-339 (appel d'offres n° 401-110-08-13) pour l'année 2008;

CONSIDÉRANT que ledit contrat prévoit la possibilité de se prévaloir d'une année optionnelle;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division – Travaux publics qui favorise le prolongement dudit contrat;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte de prolonger le contrat susdit avec Luc Castonguay inc., 464, rue Lafleur, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 6N4, pour la location d'une faucheuse à bras télescopique avec opérateur pour une année additionnelle, soit l'année 2009, et ce, selon les termes et modalités énoncés au document d'appel d'offres n° 401-110-08-13;

QUE le directeur du Service ou, le cas échéant, la directrice générale, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location d'une faucheuse à bras télescopique avec opérateur pour l'année 2009 et que le chef de division soit autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

09-02-100 PROLONGATION DE CONTRAT / EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ARBORICULTURE

CONSIDÉRANT le contrat pour l'exécution de travaux d'arboriculture accordé à Émondage et Abattage Dionne inc. par la résolution 08-04-339 (appel d'offres n° 401-110-08-22) pour l'année 2008;

CONSIDÉRANT que ledit contrat prévoyait la possibilité de prolongement de trois (3) années, une année à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division – Travaux publics qui favorise le prolongement dudit contrat;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte de prolonger le contrat susdit avec Émondage et Abattage Dionne inc., 1966, rue du Patrimoine, Saint-Lazare (Québec), J7T 3K5, pour l'exécution de travaux d'arboriculture pour une année additionnelle, soit l'année 2009, et ce, selon les termes et modalités énoncés au document d'appel d'offres n° 401-110-08-22;

QUE le directeur du Service ou, le cas échéant, la directrice générale, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à l'exécution de travaux d'arboriculture pour l'année 2009 et que le chef de division soit autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

09-02-101 PROLONGATION DE CONTRAT / LOCATION D'UNE FAUCHEUSE CONVENTIONNELLE AVEC OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT le contrat pour la location d'une faucheuse conventionnelle avec opérateur accordé à Luc Castonguay inc. par la résolution 08-04-338 (appel d'offres n° 401-110-08-12) pour l'année 2008;

CONSIDÉRANT que ledit contrat prévoit la possibilité de se prévaloir d'une année optionnelle;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division – Travaux publics qui favorise le prolongement dudit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte de prolonger le contrat susdit avec Luc Castonguay inc., 464, rue Lafleur, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 6N4, pour la location d'une faucheuse conventionnelle avec opérateur pour une année additionnelle, soit l'année 2009, et ce, selon les termes et modalités énoncés au document d'appel d'offres n° 401-110-08-12;

QUE le directeur du Service ou, le cas échéant, la directrice générale, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location d'une faucheuse conventionnelle avec opérateur pour l'année 2009 et que le chef de division soit autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

09-02-102 SOUMISSIONS / FOURNITURE DE POMPES SANITAIRES AU POSTE BRABANT / N° 401-110-09-04

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture de pompes sanitaires au poste Brabant, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 4 février 2009 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-09-04;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Global Électro-Mécanique inc., 1436, rue Soucy, local B, Saint-Hubert (Québec), J4T 1A3, pour la fourniture de pompes sanitaires au poste Brabant et ce, pour un montant de trente-deux mille cent cinquante-deux dollars et quinze cents (32 152,15 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-09-04;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-200-00-725;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-02-103 SOUMISSIONS / MODERNISATION DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE PRINCIPALE DE L'USINE DE FILTRATION / N° 401-110-09-01

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la modernisation de l'entrée électrique principale de l'usine de filtration, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 21 janvier 2009 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-09-01;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence INOVTECH Électrique inc., 50, rue Jacques-Cartier, local 01, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6T 4R3, pour la modernisation de l'entrée électrique principale de l'usine de filtration et ce, pour un montant de quarante mille six cents dollars (40 600 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-09-01;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-412-00-522;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-02-104 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SOUMISSIONS PAR VOIE D'INVITATION / SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE GÉOTECHNIQUE / TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX, VOIRIE, PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS, ÉCLAIRAGE, FEUX DE CIRCULATION, PASSAGES À NIVEAUX, VOIE CYCLABLE SUR UNE PARTIE DES RUES FORBES, BOILEAU, ELMER-LACH ET BOULEVARD DE LA GARE, Y INCLUANT TOUS LES TRAVAUX CONNEXES / RÈGLEMENT N° 1503

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération suivants qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres de services professionnels de laboratoire géotechnique pour les travaux de construction des services municipaux, voirie, pavage, bordures, trottoirs, éclairage, feux de circulation, passages à niveaux, voie cyclable sur une partie des rues Forbes, Boileau, Elmer-Lach et boulevard de la Gare, y incluant tous les travaux connexes (Règlement n° 1503) :

1) Expérience du personnel clé dans le contrôle des matériaux de projets municipaux	30 points
2) Capacité de relève du personnel clé	15 points
3) Assurance qualité	5 points
4) Proximité de la place d'affaires	25 points
5) Expérience du soumissionnaire sur le territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion au cours des cinq (5) dernières années dans le contrôle des matériaux de services municipaux	25 points
Total :	100 points

« ADOPTÉE »

09-02-105

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SOUMISSIONS PAR VOIE D'INVITATION / SERVICES PROFESSIONNELS / TRAVAUX DE VOIRIE, DE PAVAGE, BORDURES, DE PROLONGEMENT D'UNE PARTIE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE INCLUANT LES ENTRÉES DE SERVICES D'UNE PARTIE DE L'AVENUE RODOLPHE ET LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE VOIRIE, DE PAVAGE, DE PROLONGEMENT D'UNE PARTIE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE INCLUANT LES ENTRÉES DE SERVICE ET L'AMÉNAGEMENT DE FOSSÉS DE LA RUE TOOKE INCLUANT L'ACQUISITION DE TERRAINS NÉCESSAIRES POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'IMPASSE DE VIRAGE SUR LA RUE TOOKE ET TOUS LES TRAVAUX CONNEXES / RÈGLEMENT N° 1549

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération suivants qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres de services professionnels pour les travaux de voirie, de pavage, bordures, de prolongement d'une partie du réseau d'eau potable et d'égout sanitaire incluant les entrées de services d'une partie de l'avenue Rodolphe et les travaux de construction de voirie, de pavage, de prolongement d'une partie du réseau d'eau potable et d'égout sanitaire incluant les entrées de service et l'aménagement de fossés de la rue Tooke incluant l'acquisition de terrains nécessaires pour l'aménagement de l'impasse de virage sur la rue Tooke et tous les travaux connexes (Règlement n° 1549) :

1)	Expérience du personnel clé	30 points
2)	Expérience du personnel de soutien	10 points
3)	Capacité de relève du personnel clé et de soutien	10 points
4)	Échéancier de réalisation	5 points
5)	Assurance qualité	5 points
6)	Proximité de la place d'affaires	10 points
7)	Plans et devis pour travaux de services municipaux sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au cours des cinq (5) dernières années	20 points
8)	Expérience du soumissionnaire sur le territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion au cours des trois (3) dernières années	10 points
	Total :	100 points

« ADOPTÉE »

09-02-106

FACTURATION SUPPLÉMENTAIRE / HONORAIRES PROFESSIONNELS / PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES PARCS JEAN-JACQUES-BERTRAND ET MARIER OUEST INCLUANT LA CONSTRUCTION D'UNE VOIE CYCLABLE SUR LA MONTÉE CADIEUX / RÈGLEMENT N° 1525

CONSIDÉRANT la résolution 08-10-865 approuvant l'ordre de changement n° 1 pour le paiement des honoraires supplémentaires à la firme de consultants CDGU pour un montant de douze mille trois cent trente-quatre dollars et dix-neuf cents (12 334,19 \$), taxes applicables non comprises, relativement au projet « Préparation de plans et devis / Surveillance des travaux d'aménagement des parcs Jean-Jacques-Bertrand et Marier Ouest incluant la construction d'une voie cyclable sur la montée Cadieux – Règlement n° 1525 »;

CONSIDÉRANT que l'ordre de changement susdit omet de prévoir le paiement des honoraires professionnels de surveillance en résidence par la firme de consultants CDGU alors que l'article 51 des clauses administratives générales du devis d'appels d'offres de services professionnels relatif à ce projet prévoit le paiement de ce type d'honoraires supplémentaires;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve la dernière facturation de la firme de consultants CDGU reliée au projet « Préparation de plans et devis / Surveillance des travaux d'aménagement des parcs Jean-Jacques-Bertrand et Marier Ouest incluant la construction d'une voie cyclable sur la montée Cadieux – Règlement n° 1525 » totalisant un montant de dix mille quatre-vingt-onze dollars et soixante-deux cents (10 091,62 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1525.

« ADOPTÉE »

09-02-107 DÉROGATION MINEURE / 150 À 156, AVENUE SAINT-CHARLES / ZONE C2-531 / LOT 1 546 343 / CCU 09-01-04

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M^{me} Colette Gagnon et M. Robert Comtois en date du 13 janvier 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 09-01-04 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 20 janvier 2009;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 28 janvier 2009 du journal L'Étoile;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 150 à 156, avenue Saint-Charles;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble portant le numéro de lot 1 546 343 du cadastre du Québec, sis au 150 à 156, avenue Saint-Charles, aux fins :

- d'autoriser une marge latérale minimale de 2,08 mètres pour la partie en porte-à-faux au deuxième (2^e) étage alors que la marge minimale prescrite à la grille des usages et normes de la zone C2-531 du Règlement de zonage n° 1275 de la ville de Vaudreuil-Dorion est de 3 mètres;
- d'autoriser un escalier extérieur, donnant accès à un étage plus élevé que le rez-de-chaussée, situé en cour avant secondaire, alors que l'article 2.3.6.2.7 limite l'accès desdits escaliers extérieurs au niveau du rez-de-chaussée;
- d'autoriser un escalier extérieur, donnant accès à un étage plus élevé que le rez-de-chaussée, situé cour latérale, alors que l'article 2.3.7.2.8 limite l'accès desdits escaliers extérieurs au niveau du rez-de-chaussée;
- d'autoriser une galerie située à 0,61 mètre de la limite de la propriété alors que la distance minimale exigée en vertu de l'article 2.3.7.2.1 du Règlement de zonage n° 1275 de la ville de Vaudreuil-Dorion est de 1,50 mètre.

« ADOPTÉE »

09-02-108 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1550 / RÈGLEMENT D'EMPRUNT AUTORISANT LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX, LES HONORAIRES PROFESSIONNELS, LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN SENTIER AVEC ÉCLAIRAGE DANS LE PARC VALOIS, L'AMÉNAGEMENT DU PARC AURÈLE-JOLIAT ET DE JEUX D'EAU DANS LE SECTEUR VIEUX-DORION, INCLUANT TOUS LES TRAVAUX CONNEXES ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE NEUF CENT TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (935 000 \$) À CES FINS

Le conseiller Monsieur Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil il présentera, pour adoption, un règlement d'emprunt autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction d'un sentier avec éclairage dans le parc Valois, l'aménagement du parc Aurèle-Joliat et de jeux d'eau dans le secteur Vieux-Dorion, incluant tous les travaux connexes et décrétant un emprunt de neuf cent trente-cinq mille dollars (935 000 \$) à ces fins.

09-02-109 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1551 / RÈGLEMENT AUTORISANT LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX, LES HONORAIRES PROFESSIONNELS AINSI QUE LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'UTILITÉ PUBLIQUE AÉRIEN POUR DESSERVIR UNE PARTIE DE LA RUE DES HÊTRES INCLUANT LES TRAVAUX CONNEXES ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (35 000 \$) À CES FINS

Le conseiller Monsieur Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil il présentera, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels ainsi que les travaux de construction d'un réseau d'utilité publique aérien pour desservir une partie de la rue des Hêtres incluant les travaux connexes et décrétant un emprunt de trente-cinq mille dollars (35 000 \$) à ces fins.

09-02-110 ADOPTION PROJET / RÈGLEMENT N° 1270-25 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1270 AFIN DE CHANGER L'AFFECTATION « INSTITUTIONNELLE (INS) » DANS LE SECTEUR DE LA COURBE DE LA RUE BOILEAU PRÈS DU BOULEVARD DE LA GARE POUR UNE AFFECTATION « COMMERCE URBAIN (C-U) »

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1270-25 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin :

- de changer l'affectation " institutionnelle (INS) " dans le secteur de la courbe de la rue Boileau près du boulevard de la Gare pour une affectation " commerce urbain (C-U) ". »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 16 mars 2009 à 19 h à l'Hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

ET QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

09-02-111 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1270-25 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1270 AFIN DE CHANGER L'AFFECTATION « INSTITUTIONNELLE (INS) » DANS LE SECTEUR DE LA COURBE DE LA RUE BOILEAU PRÈS DU BOULEVARD DE LA GARE POUR UNE AFFECTATION « COMMERCE URBAIN (C-U) »

La conseillère Madame Guylène Duplessis donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil elle présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de changer l'affectation « institutionnelle (INS) » dans le secteur de la courbe de la rue Boileau près du boulevard de la Gare pour une affectation « commerce urbain (C-U) ».

09-02-112 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-114 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1275 DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION AFIN DE RÉDUIRE LES LIMITES DE LA ZONE C2-305 POUR CRÉER UNE NOUVELLE ZONE C2-358; CRÉER LES GRILLES DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE C2-358; CRÉER ET D'AJOUTER AUX DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DE LA ZONE C2-358, L'ARTICLE 3.2.96 CONCERNANT LE NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT REQUIS POUR LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES ET LA SUPERFICIE MINIMALE REQUISE D'ESPACES VERTS

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-114 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la ville de Vaudreuil-Dorion afin de :

- réduire les limites de la zone C2-305 pour créer une nouvelle zone C2-358;
- créer les grilles des usages et normes de la zone C2-358;
- créer et d'ajouter aux dispositions particulières de la zone C2-358, l'article 3.2.96 concernant le nombre de cases de stationnement requis pour les habitations multifamiliales et la superficie minimale requise d'espaces verts. »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 2 mars 2009 à 19 h à l'Hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

ET QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

09-02-113 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-114 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1275 DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION AFIN DE RÉDUIRE LES LIMITES DE LA ZONE C2-305 POUR CRÉER UNE NOUVELLE ZONE C2-358; CRÉER LES GRILLES DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE C2-358; CRÉER ET D'AJOUTER AUX DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DE LA ZONE C2-358, L'ARTICLE 3.2.96 CONCERNANT LE NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT REQUIS POUR LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES ET LA SUPERFICIE MINIMALE REQUISE D'ESPACES VERTS

La conseillère Madame Guylène Duplessis donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil elle présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la ville de Vaudreuil-Dorion afin de réduire les limites de la zone C2-305 pour créer une nouvelle zone C2-358; créer les grilles des usages et normes de la zone C2-358; créer et d'ajouter aux dispositions particulières de la zone C2-358, l'article 3.2.96 concernant le nombre de cases de stationnement requis pour les habitations multifamiliales et la superficie minimale requise d'espaces verts.

09-02-114 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-115 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1275 DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE C4-833 AFIN D'AJOUTER LES USAGES « CONSTRUCTION ET ENTREPRENEUR (401) ET (402) » SANS ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DE MATÉRIAUX COMME USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-115 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la ville de Vaudreuil-Dorion afin de :

- modifier la grille des usages et normes de la zone C4-833 afin d'ajouter les usages « construction et entrepreneur (401) et (402) » sans entreposage extérieur de matériaux comme usage spécifiquement permis. »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 2 mars 2009 à 19 h à l'Hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

ET QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

09-02-115 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-115 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1275 DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE C4-833 AFIN D'AJOUTER LES USAGES « CONSTRUCTION ET ENTREPRENEUR (401) ET (402) » SANS ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DE MATÉRIAUX COMME USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

Le conseiller Monsieur Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la ville de Vaudreuil-Dorion afin de modifier la grille des usages et normes de la zone C4-833 afin d'ajouter les usages « construction et entrepreneur (401) et (402) » sans entreposage extérieur de matériaux comme usage spécifiquement permis.

09-02-116 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1529 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE DOLLARS (171 000 \$) ET UN EMPRUNT DE CENT TREIZE MILLE DOLLARS (113 000 \$) POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX, LES HONORAIRES PROFESSIONNELS, LES TRAVAUX DE PAVAGE ET ÉCLAIRAGE D'UNE PARTIE DES RUES MONTGOMERY, DES HIRONDELLES ET DES PINSONS, AINSI QUE TOUS LES TRAVAUX CONNEXES

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1529 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement n° 1529 intitulé :

« Règlement décrétant une dépense de cent soixante et onze mille dollars (171 000 \$) et un emprunt de cent treize mille dollars (113 000 \$) pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage et éclairage d'une partie des rues Montgomery, des Hirondelles et des Pinsons, ainsi que tous les travaux connexes. »,

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

« ADOPTÉE »

09-02-117 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1542 / RÈGLEMENT AUTORISANT LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX, LES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT DE SERVICE DU PARC VALOIS

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1542 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement n° 1542 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels et la construction du bâtiment de service du parc Valois et décrétant un emprunt de quatre cent quarante-deux mille dollars (442 000 \$) à ces fins. »,

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

« ADOPTÉE »

09-02-118 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1549 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE SEPT CENT QUARANTE-SEPT MILLE DOLLARS (747 000 \$) ET UN EMPRUNT DE CINQ CENT QUARANTE-SEPT MILLE DOLLARS (547 000 \$) POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX, LES HONORAIRES PROFESSIONNELS, LES TRAVAUX DE VOIRIE, DE PAVAGE, BORDURES, DE PROLONGEMENT D'UNE PARTIE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE INCLUANT LES ENTRÉES DE SERVICES D'UNE PARTIE DE L'AVENUE RODOLPHE ET LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE VOIRIE, DE PAVAGE, DE PROLONGEMENT D'UNE PARTIE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE INCLUANT LES ENTRÉES DE SERVICE ET L'AMÉNAGEMENT DE FOSSÉS DE LA RUE TOOKE INCLUANT L'ACQUISITION DE TERRAINS NÉCESSAIRES POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'IMPASSE DE VIRAGE SUR LA RUE TOOKE ET TOUS LES TRAVAUX CONNEXES

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1549 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement n° 1549 intitulé :

« Règlement décrétant une dépense de sept cent quarante-sept mille dollars (747 000 \$) et un emprunt de cinq cent quarante-sept mille dollars (547 000 \$) pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de voirie, de pavage, bordures, de prolongement d'une partie du réseau d'eau potable et d'égout sanitaire incluant les entrées de services d'une partie de l'avenue Rodolphe et les travaux de construction de voirie, de pavage, de prolongement d'une partie du réseau d'eau potable et d'égout sanitaire incluant les entrées de service et l'aménagement de fossés de la rue Tooke incluant l'acquisition de terrains nécessaires pour l'aménagement de l'impasse de virage sur la rue Tooke et tous les travaux connexes. »,

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

« ADOPTÉE »

09-02-119 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

09-02-120 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

09-02-121 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 45 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier